



CONTRAT CARTE D'ACCREDITATION

N° Carte d'accréditation : _____

Création : _____

Renouvellement : _____

VOS COORDONNEES PERSONNELLES

M. Mme

Nom : _____ e-mail : _____

Prénom : _____ Tél mobile : _____

Adresse : _____ Tél fixe : _____

N° _____ Rue : _____

Code Postal : _____ Ville: _____

VALIDER LE DOCUMENT

Je certifie l'exactitude des renseignements donnés ci-dessus et déclare souscrire entièrement au contenu des conditions générales figurant au verso après en avoir pris connaissance.

Nom : _____

Fait à : _____

Prénom : _____

Le : _____

Signature de l'accédité

DISPOSITIONS GENERALES

La délivrance par le cinéma Les 3 Palmes et l'utilisation de la carte d'accréditation sont expressément régies par les présentes conditions générales.

1/ Définitions

a/ "Carte" désigne la carte d'accréditation émise par le cinéma Les 3 Palmes.

b/ Le cinéma Les 3 Palmes est l'émetteur de la carte d'accréditation et est désigné par le pronom "nous".

c/ "Vous" ou "l'accrédité" désigne toute personne possédant une carte d'accréditation.

2/ La carte d'accréditation

a/ La carte d'accréditation est délivrée dès la remise du formulaire de renseignements signé

après du point accueil-information du cinéma Les 3 Palmes accompagnée d'un règlement

correspondant au prix d'achat de la carte et du premier chargement.

b/ La carte d'accréditation est un porte-monnaie électronique vous permettant de régler tous

vos achats aux caisses billetterie du cinéma Les 3 Palmes.

Aux caisses billetterie, elle vous permettra d'obtenir des tarifs préférentiels.

Ces tarifs seront ceux en vigueur lors de la signature du formulaire, donc de l'achat de la carte. Ces tarifs peuvent être soumis à modification.

c/ Le prix de la carte est le montant en vigueur le jour de la signature du formulaire.

d/ La carte est personnelle mais pas nominative.

e/ La carte sera active dès qu'elle vous sera délivrée, et ce pour une durée d'un an.

3/ Conditions d'utilisation de la carte d'accréditation

a/ La carte est utilisée aux caisses billetterie

Les 3 Palmes, 2 bd Léon Bancal, 13011 Marseille.

b/ Le chargement minimum de la carte est de 40 euros.

c/ Lors du règlement de vos achats avec la carte, un ticket est remis sur votre demande, indiquant votre nouveau solde et la date de validité de votre carte.

d/ A chaque chargement, la date de validité de la carte est repoussée d'un an à compter de la date de ce chargement.

e/ Les chargements et l'achat de la carte sont réglables en carte bleue ou en espèces au point

d'accueil du cinéma Les 3 Palmes (pour le 1er chargement) et en caisse billetterie.

f/ Pendant des périodes promotionnelles ou des événements (tels que Fête du Cinéma, Fête du Printemps, Cinestival...), la carte ne permet pas l'obtention de ces tarifs promotionnels.

Si l'accrédité désire profiter des promotions, il devra les régler sans utiliser sa carte.

g/ Si la date d'expiration est dépassée, la carte est inactivée et le solde restant est perdu.

4/ Changement d'adresse de l'accrédité

L'accrédité devra notifier au cinéma Les 3 Palmes dans les meilleurs délais par lettre recommandée avec A.R. tout changement d'adresse.

5/ Perte – Vol – Défectuosité de la carte

a/ L'accrédité doit informer le cinéma Les 3 Palmes par lettre recommandée A.R. de la perte ou du vol de sa carte dans les meilleurs délais afin qu'elle soit désactivée.

Une nouvelle carte lui sera alors remise contre un montant correspondant au prix d'achat

de la carte en vigueur au jour du renouvellement.

Le solde de l'ancienne carte sera transféré sur la nouvelle carte, si l'achat de la nouvelle carte

est effectué avant la date de la fin de validité de la carte perdue ou volée.

b/ En cas de défectuosité de la carte, l'accrédité devra la rendre dans les meilleurs

délais au point accueil du cinéma Les 3 Palmes, la carte sera immédiatement remplacée sans frais, sans que l'accrédité puisse prétendre à des dommages et intérêts de ce fait.

c/ En aucun cas, il ne sera procédé au remboursement des achats billetterie effectués entre la date de perte, de vol, ou de la demande de remplacement de la carte et la réception de la lettre recommandée déclarant la perte ou le vol.

6/ Résiliation de la carte d'accréditation

a/ Par l'accrédité

La carte ne pourra être résiliée que pour un motif légitime (déménagement hors département des Bouches-du-Rhône et du Var, hospitalisation de longue durée, décès...) par demande expresse formulée par lettre recommandée mentionnant ledit motif et accompagnée de tous les justificatifs nécessaires. En cas d'acceptation de cette résiliation le solde de la carte vous sera restitué en espèces au point accueil du cinéma Les 3 Palmes, contre remise de la carte d'accréditation.

b/ Par Les 3 Palmes

Le cinéma Les 3 Palmes résiliera la carte si son chargement n'a pu être encaissé par Les 3 Palmes suite à une opposition de la banque de l'accrédité. Dans ce cas, le solde restant ne sera pas restitué.

Les 3 Palmes se réserve le droit d'arrêter le fonctionnement de la carte d'accréditation. Dans ce cas, l'arrêt sera notifié à l'accrédité avec un préavis de deux mois et le solde sera rendu à l'accrédité au moment où il en fera la demande, ou à la date de fin du système Carte d'accréditation.

L'accrédité ne pourra prétendre à des dommages et intérêts de ce fait.

7/ Modification de tarif

Le cinéma Les 3 Palmes se réserve le droit de modifier à tout moment les tarifs auxquels la carte donne droit, ainsi que le prix d'achat de la carte et le montant du chargement.

Tout changement de tarif fera l'objet d'un avis deux mois avant son application.

Un changement de tarif ne pourra en aucun cas donner droit à une résiliation, ni à un remboursement du solde.

8/ Responsabilité du cinéma Les 3 Palmes

Nous ne pouvons tenir compte d'aucune opposition sur un débit effectué avec la carte. Nous ne saurions être tenus pour responsables des conséquences directes ou indirectes, de circonstances indépendantes de notre volonté, notamment les défaillances et dysfonctionnements des systèmes informatiques.

Dans le cas d'un problème provenant du cinéma Les 3 Palmes, empêchant l'utilisation de la carte pendant une durée de 80 jours consécutifs, seul le solde de la carte sera restitué si l'accrédité en fait la demande.

Pour les cartes dont la fin de validité se produit pendant cette période, le solde sera restitué aux accrédités.

9/ Informatique et liberté

9.1 : Les données recueillies pour la gestion de la carte d'accréditation font l'objet d'un traitement informatique.

Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, l'accrédité aura un droit d'accès et de rectification des données le concernant.

9.2 : L'accrédité accepte que les informations le concernant soient utilisées à des fins d'étude ou promotionnelle ou encore par des sociétés partenaires dans le cadre d'opérations commerciales. Ces utilisations prendront fin sur demande de l'accrédité adressée au cinéma Les 3 Palmes.